

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valerie Pomerleau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/992cfa9acd54233375a60d99>

Date d'obtention : 2021-12-13 15:31:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il y a un protocole bien précis pour guider nos interventions.

Ne jamais consulter les photos ou vidéos des jeunes.

Agir avec bienveillance.

Communiquer avec le service de police à chaque fois que j'utilise la trousse SEXTO.

Nous pouvons confisquer le cellulaire des élèves si nous avons des doutes raisonnables de croire qu'ils contiennent de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Au lieu d'agir par instinct, je vais utiliser la trousse SEXTO, lors de situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si c'est un récidiviste ou un acte malveillant, ne pas interroger le jeune, appeler la police directement.

Je dois saisir le cellulaire par contre.